

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHEVAL-BLANC



NOTE DE SYNTHÈSE  
SEANCE DU 09 AVRIL 2019

## Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 MARS 2019

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L2121-26 et L5211-1,

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le compte-rendu de la séance du 12 mars 2019.

## 01 – Dont acte des décisions du Maire depuis la séance du 12 mars 2019

**Rapporteur : Christian MOUNIER**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération 2014-029 en date du 22 avril 2014** donnant délégation de fonctions à Monsieur le Maire,

**Vu la liste des décisions** prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 15 décembre, qui s'établit comme suit :

**Décision du Maire MA-DEC-2019-012** du 26 février 2019 portant création d'une régie pour l'encaissement des locations des salles communales et du matériel

**Décision du Maire MA-DEC-2019-013** du 28 février 2019 portant contrat AGYSOFT pour le progiciel MACROWEB

**Décision du Maire MA-DEC-2019-014** du 05 mars 2019 portant contrat avec la société GEOTEC pour les missions d'études géotechniques pour les constructions de la cuisine centrale et du pôle médical

**Décision du Maire MA-DEC-2019-015** du 13 mars 2019 portant mission de contrôle du contrat de Délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif avec le Cabinet Tramoy

**Décision du Maire MA-DEC-2019-016** du 22 mars 2019 pour la mission d'œuvre confiée au Cabinet Tramoy pour le programme de voirie 2019-2020

### EST INVITE A

- **Prendre acte de la liste des décisions** prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 12 mars 2019.

**Rapporteur : Joëlle PAUL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le budget général de l'exercice 2018 et ses décisions modificatives,**

**Vu le compte de gestion de l'exercice 2018,** établi par Monsieur le Trésorier Principal de Cavaillon, dont les résultats font ressortir :

- Un excédent d'investissement de 289 736,78 €
- Un excédent de fonctionnement de 1 595 186,91€
- Soit un excédent net de clôture de 1 884 923,69 €

et sont identiques à ceux du compte administratif établi par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune de Cheval Blanc.

**EST INVITE A**

**Approuver** le compte de gestion du budget ville 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 03 – Budget Ville – Approbation du Compte Administratif 2018

Rapporteur : Félix BOREL

### Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur Félix BOREL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christian MOUNIER, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		6 008,51		800 000,00	0,00	806 008,51
Opérations de l'exercice	1 360 961,68	1 644 689,95	2 767 077,43	3 562 264,34	4 128 039,11	5 206 954,29
<b>Total opérations de l'exercice</b>	<b>1 360 961,68</b>	<b>1 650 698,46</b>	<b>2 767 077,43</b>	<b>4 362 264,34</b>	<b>4 128 039,11</b>	<b>6 012 962,80</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>289 736,78</b>		<b>1 595 186,91</b>		<b>1 884 923,69</b>
Reste à réaliser	674 820,09	232 800,00			674 820,09	232 800,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 035 781,77</b>	<b>1 883 498,46</b>	<b>2 767 077,43</b>	<b>4 362 264,34</b>	<b>4 802 859,20</b>	<b>6 245 762,80</b>
<b>RESULTATS VILLE AVEC REPORTS</b>	<b>152 283,31</b>			<b>1 595 186,91</b>		<b>1 442 903,60</b>

### EST INVITE A,

- **Constater** la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat du fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits ou aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Lui donner acte** de la présentation du Compte Administratif et voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus

**Rapporteur : Joëlle PAUL**

**Le Conseil Municipal**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le budget général** pour 2018 et ses décisions modificatives,

**Vu la délibération du 12 Mars 2019** prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2018,

**Vu les délibérations du 09 Avril 2019** portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2018,

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à la somme de 1 595 186,91€,

**EST INVITE A**

**Approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2018** comme suit :

- Inscription en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la somme de 795 186,91€
- Inscription en section d'exploitation, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la somme de 800 000 €.

**Rapporteur : Joëlle PAUL**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et septies** concernant les règles de lien de droit commun entre les taux,

**Vu l'avis de la commission des finances** réunie le 19 février 2019,

**Vu la délibération du 12 mars 2019** prenant acte de la tenue de débat d'orientations budgétaires,

**Vu la délibération du 09 avril 2018** portant affectation des résultats excédentaires du budget général pour l'exercice 2017,

**Vu** le projet de budget pour l'exercice 2019,

**EST INVITE A**

**Approuver** les taux des taxes locales tels que mentionnés ci-dessous :

- Taxe d'habitation 7,94 %
- Taxe sur le foncier bâti 15,45 %
- Taxe sur le foncier non bâti 27,96 %

## 06 – Budget Ville – Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

**Vu** les propositions de Monsieur le Maire,

**Vu** les propositions de la commission des finances réunie le 19 février 2019,

**EST INVITÉ A**

- **Adopter** les subventions figurant ci-dessous
- **Autoriser le versement** de ces subventions, d'un montant global de :

ORGANISME	SUBVENTION
Amicale parents d'élèves	800
Amicale des sapeurs-pompiers	310
Association roue à aube	200
Attraction théâtre	200
Bibliothèque pédagogique	50
Chambre des métiers	200*
Coop scolaire arc-en-ciel	150
Coop scolaire Cigale	150
Coop scolaire Colline	150
Coop scolaire cyprés	150
Coop scolaire Fourmis	150
Coop scolaire Lavande	150
Coop scolaire Romarin	150
Coop scolaire Roquette	300
Coop scolaire Tournesol	150
Coopération scolaire maternelle Cadran	150
Coopérative scolaire maternelle Gentiane	150
Coopérative scolaire maternelle Luberon	150
Coopérative scolaire Milkshake	150
Coopérative scolaire papillon	150
Donneurs de sang	500
FNACA	450
Football Club	10.500
Foyer rural	1500
La Licorne	310
Patronage laïque Roquette	500
Prévention routière diffusion	250
Sporting club Rugby	2000
Luberon XIII	1000
Sté de pêche	310
Tennis club	2800
UDSP	50
<b>S/TOTAL</b>	<b>24 180</b>

CCAS	9000
<b>TOTAL</b>	<b>34 180</b>

\*20 € par élève

- **Préciser que** le versement de la subvention est subordonné à la remise par l'association de son compte rendu moral et financier de l'exercice écoulé. Ce rapport doit être fourni avant le 31 mars de l'année n +1

## 07 – Budget Ville – Vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Joëlle PAUL

**Le Conseil Municipal,**

**Vu les propositions de la commission des finances réunie le 19 février 2019,**

**Vu la délibération du 12 mars 2019** prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

**Vu les délibérations du 09 avril 2019** portant approbation du compte de gestion, du Compte administratif 2018 du budget ville et de l'affectation du résultat excédentaire du budget général de l'exercice 2018,

**Vu la délibération du 09 avril 2019** portant vote des taux des taxes locales,

**Vu** la présentation en séance du budget primitif 2019 de la commune,

### **EST INVITE A**

- **Adopter** le budget primitif 2019 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de fonctionnement, à la somme de	4 220 000 €
- section d'investissement, à la somme de	4 500 000 €
soit un total de	8 720 000€

- **Préciser** que le vote du Budget se fait par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

## 08 – Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2018

Rapporteur : Félix BOREL

**Le Conseil Municipal,**

**Vu l'article L2441-11 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2018,

Madame le rapporteur ayant précisé que ce bilan fait état de biens acquis pour une dépense de 432 100 € et de biens vendus pour une recette de 5 000 €.

**Est invité à**

- **Approuver** le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2018, tel qu'annexé,
- **Annexer** ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2018.



## 09 – Budget Annexe Assainissement – Approbation du Compte de Gestion 2018

Rapporteur : Joëlle PAUL

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le budget annexe de l'assainissement** de l'exercice 2018 et ses décisions modificatives,

**Vu le compte de gestion de l'exercice 2018**, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Cavaillon, dont les résultats font ressortir :

- Un excédent d'investissement 481 622.65 €
- Un excédent de fonctionnement de 225 031.68 €
- Soit un déficit net de clôture de 706 651.33 €

et sont identiques à ceux du compte administratif établi par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune de Cheval Blanc.

**EST INVITE A**

**Approuver** le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement.

## 10 – Budget Annexe Assainissement – Approbation du Compte Administratif 2018

**Rapporteur : Félix BOREL**

### Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur Félix BOREL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, du Budget annexe de l'assainissement dressé par Monsieur Christian MOUNIER, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		304 031,62		100 000,00	0,00	404 031,62
Opérations de l'exercice	52 071,79	229 662,82	109 760,66	234 792,34	161 832,45	464 455,16
<b>Total opérations de l'exercice</b>	<b>52 071,79</b>	<b>533 694,44</b>	<b>109 760,66</b>	<b>334 792,34</b>	<b>161 832,45</b>	<b>868 486,78</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>481 622,65</b>		<b>225 031,68</b>		<b>706 654,33</b>
Reste à réaliser	91 509,60	0,00			91 509,60	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>143 581,39</b>	<b>533 694,44</b>	<b>109 760,66</b>	<b>334 792,34</b>	<b>253 342,05</b>	<b>868 486,78</b>
<b>RESULTATS AVEC REPORTS</b>		<b>390 113,05</b>		<b>225 031,68</b>		<b>615 144,73</b>

### EST INVITE A

- **Constater** la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat du fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits ou aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Lui donner acte** de la présentation du Compte Administratif du budget annexe de l'assainissement et voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

## 11 – Budget Annexe Assainissement – Affectation des résultats 2018

Rapporteur : Joëlle PAUL

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le budget annexe de l'assainissement** pour 2018 et ses décisions modificatives,

**Vu la délibération du 12 mars 2019** prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2018,

**Vu les délibérations du 09 avril 2019** portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2018,

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à la somme de 225 031.68 €,

**EST INVITE A**

**Approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2018** comme suit :

- Inscription en recettes d'investissement au compte 1068 «*autres réserves*» de la somme de 125 031.68 €
- Inscription en section d'exploitation, au compte 002 «*excédent antérieur reporté* » de la somme de 100 000€.

## 12 – Budget Annexe Assainissement – Vote du Budget Primitif 2019

Rapporteur : Joëlle PAUL

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu** l'avis de la commission des finances réunie le 19 février 2019,

**Vu la délibération du 12 mars 2019** prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2018,

**Vu les délibérations du 09 avril 2019** portant approbation du compte de Gestion, du compte Administratif de l'exercice 2018 et portant affectation des résultats,

**Vu** la présentation en séance du budget primitif 2018 de l'assainissement,

**EST INVITE A**

- **Adopter** le budget primitif 2019 de l'assainissement, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :
  - section de fonctionnement, à la somme de 306 000 €
  - section d'investissement, à la somme de 3 430 000 €soit un total de 3 736 000 €
- **Préciser** que le vote du Budget se fait par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement

## 13 – Demande de subvention d'investissement à la Région pour la création d'un pôle médical

Rapporteur : Christian MOUNIER

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant** le projet de construction d'un pôle médical sur la commune,

**Considérant** que la Région est susceptible de financer cette opération,

### EST INVITE A

**Approuver** la demande de subvention d'investissement auprès de la Région pour la création d'un pôle médical selon le plan de financement annexé ci-dessous,

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération,

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

#### CREATION D'UN POLE MEDICAL

Travaux		1 458 300,00 €
	Honoraires M.O.	70 800,00 €
	Coût total de l'opération HT :	1 529 100,00 €
Coût total de l'opération TTC :		1 834 920,00 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES NOTIFIEES OU OBTENUES	
Sous-Total n° 1	0,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES	
CONSEIL REGIONAL	400 000,00 €
Sous-Total n° 2	400 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL (Sous-totaux n° 1 et 2)</b>	<b>400 000,00 €</b>

soit % d'aides publiques de

26,16

## 14 – Avenant au bail emphytéotique avec la SCEA Les Iscles de Milan

Rapporteur : Christian MOUNIER

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération 2007.058 en date du 12 juin 2007** portant approbation du bail emphytéotique entre la SCEA Les Iscles de Milan et la commune pour la location de terrains agricoles et d'un bâtiment d'exploitation reçu aux minutes de Maître Laurence CHABAS-PETRUCCELLI, Notaire à Cavaillon le 29 juin 2007,

**Vu la délibération xxx du 12 mars**

**Vu la délibération MA-DEL-2015-128 du 15 décembre 2015** portant sur la convention d'occupation temporaire avant cession des terrains d'emprise de la digue avec la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse,

**Considérant** qu'il y a lieu de régulariser d'une part une résiliation partielle du bail sis-visé et d'autre part un avenant audit bail emphytéotique suite à la résiliation partielle dudit bail,

**Est INVITE A**

- **Approuver** l'avenant au bail emphytéotique reçu par Maître CHABAS-PETRUCCELLI le 29 juin 2007 comprenant d'une part résiliation partielle et d'autre part avenant portant sur les nouvelles parcelles données à bail emphytéotique selon les termes du projet.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

## 15 – Festivités – Montant des dotations offertes dans le cadre des concours

Rapporteur : Eric REYNIER

**Le Conseil Municipal**

**Vu le Code Général des collectivités territoriales**

**Vu les propositions de Monsieur le Maire** visant à fixer le montant des dotations offertes aux concurrents des concours de boules et de belote organisés dans le cadre de la fête de la Saint Paul et pour les festivités de la Fête Nationale 2019,

**EST INVITE A**

- **Fixer** comme suit les dotations offertes par la commune pour les concours de boules et de belote :

- Concours de boules

- Le 26 juin 2019, dotation de 100 €
- Le 27 juin 2019, dotation de 100 €
- Le 28 juin 2019, dotation de 100 €
- Fête Nationale, dotation de 100 €

- Concours de belote

- Le 28 juin 2019, dotation de 100 €
- Le 28 juin 2019, dotation de 100 €
- Fête nationale, dotation de 100 €

## 16 – Recrutement et fixation de la rémunération des ALSH

**Rapporteur : Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée** portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers)

**Vu la délibération 2010\_007** portant recrutement et fixation de la rémunération du personnel des ALSH,

**Vu la délibération 2012\_061** portant recrutement et majoration du personnel des ALSH,

**Considérant** que les besoins de l'ALSH justifient le recrutement d'animateurs durant les mercredis, petites vacances et grandes vacances,

**Considérant** qu'il convient de fixer le montant de leur rémunération,

### **EST INVITE A**

- **Autoriser** Monsieur le Maire à procéder selon les besoins, à des recrutements pour les ALSH des catégories d'emploi suivantes :
  - Animateurs diplômés (titulaires du BAFA ou autres diplômes de l'animation)
  - Animateurs stagiaires ou non diplômés (titulaires du stage théorique du BAFA, en stage pratique)
  
- **Fixer**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 la rémunération applicable à ces emplois sur les bases suivantes :

Animateurs diplômés	65 € brut par jour
Stagiaires ou non diplômés	35 € brut par jour
  
- **Prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.